

Nombre de Conseillers	Présent(s) : 28 / 33 : Sylvia Potier, Patrick Trifi, Micheline Wannepain, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Marie-Josée Paillousse, Jean-Paul Birembaut, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Florian Renard, Eric Monchicourt, Lætitia Millecamp, Patrick Evrard, Véronique Hubert, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, David Belurier, André Couplet, Jean-Marc Looten, Jeanne Barbieux, Eric Tounsi, Émeline Kessler et Hayette Ait Kaddour, Philippe Lambert, Jean-Claude Priez	
En exercice : 33	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir : 03/33 : Carine Florent à Marie-Louise Nassar, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, Jocelyne Dusautois à André Kaczor	
Présents 28 / 33		
Votants 31 / 33	Absent(s) / Excusé(s) : 01/33 Eddy Zdziech	Absent(s) : 01 / 33 Maklouf Bouaoud
Secrétaire de séance Florian Renard	DELIBERATION 2022.06.09	Tarification des locations de salles aux particuliers

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération numéro 2018.03.12 intitulée Tarifs et condition de location des salles municipales, du 06 avril 2018

Vu la délibération numéro 2019.03.11 intitulée Tarifs location des salles à la demi-journée, du 22 mars 2019

Considérant qu'il convient de prendre en considération l'augmentation du coût de l'énergie, gaz et électricité, et les coûts de l'eau,

Considérant les nouveaux tarifs proposés de location des salles des fêtes municipales,

Considérant l'avis de la commission Événementiel, démocratie participative, communication, en date du 5 décembre 2022,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE les nouveaux tarifs de locations des salles des fêtes municipales proposés ci dessous :

Salle des Fêtes Vicoigne

Été (La période comprise entre le 1er avril et 30 septembre)		
	RAISMOIS	EXTERIEUR
Semaine	200 €/jour	350 €/jour
Week-end	350 €	700 €
Hiver (La période comprise entre le 1er octobre et le 31 mars)		
Semaine	300 €/jour	500 €/jour
Week-end	400 €	800 €

Salle des fêtes du Centre

Été (La période comprise entre le 1er avril et le 30 septembre)		
	RAISMOIS	EXTERIEUR
Semaine	250 €/jour	400 €/jour
Week-end	400 €	800 €
Hiver (La période comprise entre le 1er octobre et le 31 mars)		
Semaine	350 €/jour	550 €/jour
Week-end	500 €	1 000 €

FIXE les dates de période, pour l'été, la période est comprise entre le 1er avril et le 30 septembre et pour l'hiver, entre le 1er octobre et le 31 mars

DIT que ces tarifs entreront en vigueur au 1er janvier 2023

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**

Signé par le Maire le 20 décembre 2022
Transmis et reçu en préfecture le 20 décembre
2022
Publié le 22 décembre 2022